



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 juin 2022

DATE DE CONVOCATION

10 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220616-22_06_16_08-DE

L'an deux mil vingt-deux, le **seize juin** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE ([pouvoir de M. Vincent DANCOURT](#)), M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER ([pouvoir de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Nathalie SEGUIN, Mme. Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE, Mme Nathalie ANDREOLETTI (présente de 18h30 à 18h41 puis de 18h47 à 20h10), M. Jean-Luc AUCLAIR, Mme Bernadette BERGER ([suppléante de M. Martial PARIZOT](#)), Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA ([pouvoir de M. Paul MURANO](#)), M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, M. Laurent FAIVRE ([suppléant de M. Simon GEVREY](#)), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Patrice LIEBELIN ([suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND](#)), M. Martial MATHIRON, M. Bernard NAVILLON, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés :

M. Vincent DANCOURT ([pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE](#)), M. François BIGEARD ([supplié par M. Benjamin BONIN](#)), M. Benjamin BONIN ([suppléant de M. François BIGEARD](#)), Mme Nathalie ANDREOLETTI (absente de 18h41 à 18h47), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Michel CLEMENT ([suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS](#)), Mme Marie-Françoise DUPAS ([pouvoir à M. Vincent CROUZIER](#)), M. Jean-Marie FERREUX ([supplié par Mme Laurence SCHERRER](#)), M. Simon GEVREY ([supplié par M. Laurent FAIVRE](#)), M. Paul MURANO ([pouvoir à M. Daniel CHETTA](#)), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT ([supplié par Mme Bernadette BERGER](#)), Mme Stéphanie PEPIN ([suppléante de M. Emmanuel PONTILLO](#)), M. Emmanuel PONTILLO ([supplié par Mme Stéphanie PEPIN](#)), Mme Laurence SCHERRER ([suppléante de M. Jean-Marie FERREUX](#)), M. Bernard SOUBEYRAND ([supplié par M. Patrice LIEBELIN](#)).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3^{ème} Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

16/06/2022/08

| | |
|---|-----------|
| NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE : | 36 |
| PRÉSENTS : | 28 |
| VOTANTS : | 30 |

Objet : Versement d'un fonds de concours à la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX pour des travaux d'assainissement pour un bâtiment communal

Vu, les statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, la délibération n°2022 009 du conseil municipal de la commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX en date du 09 mai 2022, sollicitant un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) pour le financement de travaux d'assainissement pour un bâtiment communal.

La commune de BESSEY-LES-CÎTEAUX permet à la CCPD d'utiliser à son usage exclusif un bâtiment « préfabriqué » pour ses activités périscolaires.

Ce dernier qui n'est pas raccordé à l'assainissement collectif dispose d'une fosse septique mais dont la contenance est faible. Une vidange est donc réalisée 2 à 3 fois par an par une entreprise pour un coût d'environ 800,00 € TTC (Huit cents euros) par intervention. Ce coût est pour l'instant pris en charge alternativement par la commune et la Communauté de Communes.

Il semble donc opportun de raccorder ce bâtiment à l'assainissement collectif.

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr

Un devis a été établi par l'entreprise MIROT BTP pour la pose de 33 mètres linéaires de tuyau PVC pour un coût de 3 673,00 € HT (Trois mille six cent soixante-treize euros) et un devis de la SAUR concernant le branchement pour un coût de 3 745,28 € HT (Trois mille sept cent quarante-cinq euros et vingt-huit centimes) soit un montant total de travaux pour 7 418,28 € HT (Sept mille quatre cent dix-huit euros et vingt-huit centimes).

Il est rappelé que le fonds de concours voté par le Conseil Communautaire ne peut excéder 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention éventuelle.

Il est ainsi proposé de prendre en charge 50% du coût HT de ces travaux dans le cadre d'un fonds de concours soit 3 709,00 € (Trois mille sept cent neuf euros).

Vu, l'avis favorable de la 3^{ème} commission réunie le 07 juin 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, Monsieur Guy MORELLE ne prenant pas part au vote, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de l'octroi d'un fonds de concours à la commune BESSEY-LES-CÎTEAUX pour des travaux d'assainissement estimés à 7 418,28 €HT (Sept mille quatre cent dix-huit euros et vingt-huit centimes) pour un bâtiment communal dont bénéficie la Communauté de Communes au titre de ses activités périscolaires, à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la dépense, hors subvention, soit 3 709,00 € (Trois mille sept cent neuf euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 17 juin 2022

Envoyé en préfecture le 27/06/2022

Reçu en préfecture le 27/06/2022

Affiché le



ID : 021-200000925-20220616-22_06_16_08-DE

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr